

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [12]

Artikel: Pan pan tu es mort...

Autor: Lempen, Silvia

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276660>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

► L'enquête de l'Université de Genève sur les mariages au quotidien constitue incontestablement un document historique : l'originalité de sa méthode en trois phases permet de dresser un bilan d'une remarquable précision sur l'organisation familiale rêvée, et réelle, dans les années 70. Les auteurs de l'ouvrage disent s'adresser aux personnes intéressées par le droit de la famille et le travail social... mais les personnes intéressées par l'histoire des menta-

lités, et celle du féminisme en particulier, y trouveront des enseignements tout aussi précieux. Dans le dossier sur le féminisme aujourd'hui, les « mariages au quotidien » fournissent une pièce essentielle : celle des aspirations, et de la réalité, que connaissent vraiment les couples d'aujourd'hui. Une réalité qui vient montrer, entre autres, à ceux qui croient que le féminisme est entré dans les mœurs... qu'en 1980, ils ont encore tort.

Corinne Chaponnière

Courrier

Amnesty for Women

Innombrables sont les femmes dans le monde qui subissent les pires traitements, prisonnières, occultées, battues, tuées même en toute impunité. L'Agenda de la femme suisse 83, que nous avons placé sous le signe de la solidarité au féminin, parlé entre autres de la récente création d'«Amnesty for Women» (c/o Forschungsstelle, Hohenstauffengasse 17, A-1010 Vienne) : ce sont des femmes qui, par des actions concrètes, luttent contre les sévices infligés aux femmes.

Suite à cette mention de leur groupe, Amnesty for Women nous a adressé un urgent appel à la solidarité avec un groupe de femmes particulièrement menacées : des jeunes mariées en Inde.

Chaque année, plusieurs milliers d'entre elles sont assassinées, brûlées vives, par leur belle-famille ou leur mari. Leur crime : une dot considérée insuffisante... Et ces meurtres, même prouvés, restent presque toujours impunis ! La police et les tribunaux s'en désintéressent, ils sont corrompibles, et la mort de ces jeunes femmes est généralement présentée comme un suicide.

Les statistiques officielles montrent en effet un taux de suicide alarmant parmi les jeunes femmes mariées entre 15 et 30 ans.

Bien qu'ayant passé une loi interdisant la dot, les autorités indiennes ne se soucient guère du respect de cette loi, et les organisations internationales n'ont jusqu'ici jamais tenu compte de cette violation flagrante et massive des droits de l'homme (ou plutôt... de la femme).

Le mouvement des femmes en Inde, conscient de ce problème, nous demande d'en informer l'opinion internationale ; il a besoin d'argent pour créer des refuges où toutes celles qui sont menacées de mort ou de violence peuvent trouver non seulement protection, aide et sécurité, mais aussi une formation leur permettant de mener une vie digne et indépendante.

Amnesty for Women collectionne les dons pour un tel refuge à la Nouvelle Delhi (à verser sur le compte N° 0681 16010, Amnesty for Women, Erste Österr, Sparkasse, 1090 Vienne, Porzellangasse) et nous propose de créer un groupe à Genève. Que toutes celles qui s'y intéressent nous le fassent savoir !

Ina Wismer

Agenda, case postale 9, 1223 Cologny

Education

Pan pan tu es mort...

Les jouets guerriers n'ont rien d'innocent : s'ils ne tuent pas encore le petit copain, ils pourraient bien finir par tuer l'imaginaire.

Noël approche, Noël est bientôt là. Préparons nos chéquiers, nos portemonnaie, nos tirelires, et partons faire la tournée des achats. Qu'allons-nous offrir aux enfants ? On voit encore, aux rayons des grands magasins, des mairaines sans complexe demander « un jouet pour une petite fille de quatre ans » ; mais, enfin, une bonne partie de ceux qui ont charge d'âmes juvéniles commencent à ressentir l'achat d'un jouet comme un acte éducatif chargé d'implications ; il n'est plus question, après avoir potassé sa pédagogie à longueur d'année, à grand renfort d'articles et de conférences, de s'en remettre au hasard, ni de céder aveuglément aux pressions des chers petits qui, depuis plusieurs semaines déjà, rêvent à haute voix en feuilletant les catalogues sur papier glacé reçus dans la boîte aux lettres.

La question des jouets guerriers est l'une de celles qui cristallisent actuellement le plus de controverses. Toute la presse s'est fait l'écho de la résolution récemment adoptée par le Parlement européen, visant à l'interdiction ou à la limitation de la publicité, de la production ou de la vente de jouets représentant des armes dans les pays de la Communauté européenne. On sait que la Suède a pris une mesure semblable déjà en 1979 ; en Allemagne, l'Association des commerçants de jouets a accepté de ne plus exposer de jouets guerriers dans les vitrines, et dans plusieurs autres pays, on a enregistré des mouvements d'opinion allant dans ce sens ; en Suisse même, la conseillère nationale genevoise Amélia Christinat a adressé, en décembre 1981, une motion au Conseil fédéral sur ce sujet.

Une incitation à la violence

Tout le monde s'accorde généralement à reconnaître que l'activité ludique exercée pendant l'enfance influence la mentalité et le comportement que l'on adoptera à l'âge

Abonnez-vous ! Un an : Fr. 38.-

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal, lieu : _____

N.B. J'ai eu cet exemplaire au kiosque par une connaissance

Pour Noël, abonnez vos amies !

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal, lieu : _____

Veillez envoyer le bulletin de versement à :

Nom : _____

Adresse : _____

N° postal, lieu : _____

A renvoyer à « FEMMES », case postale 323, 1227 CAROUGE.

adulte. Les tenants d'une mise au ban des jouets guerriers tirent argument de cette constatation pour affirmer que le jouet, en tant qu'instrument privilégié du jeu, ne devrait pas constituer de par lui-même une incitation à la violence et au mépris de la vie humaine. Ils dénoncent l'inconséquence de ceux qui crient au scandale devant les manifestations toujours croissantes de la violence dans notre société (guerre, terrorisme, délits de droit commun) et qui n'en continuent pas moins de mettre à la disposition de leurs enfants des objets consistant en des répliques exactes des armes utilisées dans toutes ces déplorables circonstances.

L'objet guerrier

Ces arguments, les adversaires des jouets guerriers ne les ignorent pas, et acceptent souvent d'en tenir compte. Le texte même de la résolution du Parlement européen reconnaît « la nécessité pour l'enfant de libérer à travers le jeu et les jouets certaines formes d'agressivité naturelle ». Cependant, font-ils observer, la question n'est pas là ; ce qui importe, c'est la nature même de l'« objet guerrier », et il y a quelque hypocrisie à confondre la compréhension de certains déterminismes inéluctables et le renforcement volontaire de leurs effets sur la vie sociale.

Dans la garderie dont il a été question ci-dessus, les enfants fabriquent leurs armes avec des cubes d'emboîtement. Or, la différence est immense entre le fait d'utiliser un pistolet ou un tank perfectionnés, qui s'imposent d'emblée à l'enfant comme engins de mort, et le fait de créer de tels instruments avec les moyens du bord, ce qui instaure une salutaire prise de distance par rapport au réel.

Salutaire, cette prise de distance ne l'est pas uniquement du point de vue de l'éducation à la paix, en faisant obstacle à la banalisation de la guerre qui accompagne la possession d'une arme toute faite et prête à l'usage, reçue de l'adulte ; elle l'est également d'un point de vue pédagogique plus global. Comme le fait remarquer Raymond Caffari, professeur de pédagogie à l'École d'Etudes Sociales et Pédagogiques de Lausanne, les caractéristiques non connues d'un jouet trop réaliste (par exemple, les détails techniques que l'enfant ne sait pas exploiter) fixent l'attention de l'enfant et perturbent le jeu. Le bon jouet est celui que l'enfant peut maîtriser : soit le jouet-imitation, quand il est simple (l'imbattable dinette en plastique), soit le jouet symbolique, objet accessible, construit ou non par l'enfant, mais en tout cas utilisé comme substitut (et non comme réplique) de l'objet inaccessible.

Du côté des petites filles

Cette remarque peut nous inciter à jeter un regard aussi du côté des petites filles. Il semble avéré que les jeux d'attaque sont moins fréquents chez elles que chez les garçons, bien qu'il soit encore délicat de démêler la part d'éducation et la part d'inné dans cette affaire. Mais si les garçons, que toute une série de facteurs amènent à se sentir directement concernés par la violence (les illustrations des livres montrent toujours des combattants mâles, et c'est papa qui part au service militaire) trouvent probablement dans les jeux guerriers le moyen de « digérer » (selon le mot de Raymonde Caffari) les images insoutenables que leur proposent notamment les médias, les petites filles n'auraient-elles pas besoin, elles aussi, de « digérer » certaines images, apparemment inoffensives celles-là, de la vie quotidienne ? Ce n'est pas en actionnant une petite machine à laver qui marche « pour de vrai » qu'elles arriveront à remettre en question la fatalité ménagère qui pèse sur leur sexe ; laissons-les donc « inventer » leur lessive dans le bol du chat !

Pour les enfants, garçons ou filles, jouer à « faire comme les grands » est un besoin vital. A nous de leur fournir des conditions d'imitation suffisamment souples et aussi, cela va de soi, les éléments d'une critique suffisamment constructive pour qu'ils aient envie, non plus seulement de copier le réel, mais de le changer.

Silvia Lempen

* Micheline Wanzenried — Mémoire de fin d'études présenté en vue de l'obtention du diplôme d'éducatrice de la petite enfance. Plusieurs groupements intéressés, dont les Femmes pour la Paix, de Genève, ont organisé, le 17 novembre, une table ronde sur ce thème. Nos délais de rédaction nous empêchent, malheureusement, de tenir compte de cette manifestation dans les colonnes du présent article.



Photo Krister Sandström, IYC.

Mais, répliquent les partisans du statu quo, n'est-ce pas une énorme naïveté de croire que l'éducation à la paix et à la non-violence puisse reposer sur la suppression des jouets réalistes, alors même que l'enfant est confronté constamment à l'implacable dureté du monde des adultes ? Comme l'a fait remarquer un parlementaire italien dans l'enceinte du Parlement européen, « une société qui n'arrive pas à bloquer la vente des vraies armes peut-elle décharger sa conscience en interdisant des jeux d'enfants ? ».

D'autre part, objecte-t-on encore, les pulsions agressives sont, ainsi que l'a montré Lorenz, inhérentes à la nature humaine. Une étude de 1980*, réalisée à partir de l'observation du comportement des enfants dans une garderie lausannoise, fait apparaître l'incidence positive que peuvent avoir les jeux guerriers sur le développement physique et intellectuel de l'enfant. Contrairement à ce que l'on pense habituellement, jouer à la guerre favoriserait aussi la socialisation et la communication affective entre les enfants, en permettant par exemple aux plus timides ou au contraire aux plus agressifs de s'intégrer à la communauté ; quant à l'objet guerrier, il serait pour l'enfant « un moyen de se rassurer et de dépasser ainsi son angoisse ».

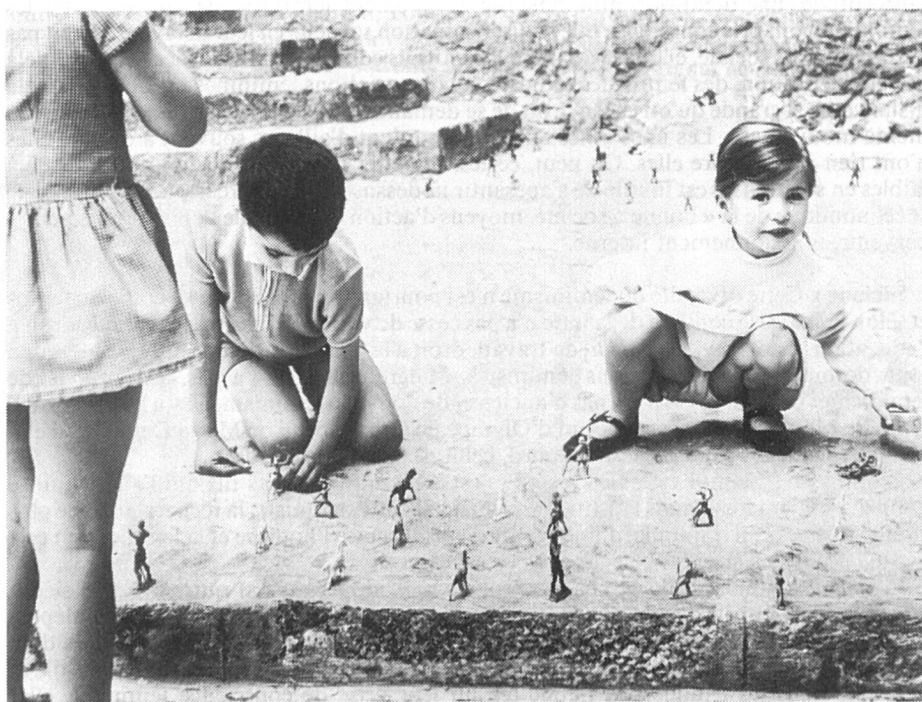


Photo Jean Mohr, IYC.